

Demande de permis LOTISSEMENT



Municipalité de
Notre-Dame-du-Laus

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ			
Nom du demandeur (arpenteur-géomètre)		Firme	
Adresse (numéro, rue, appartement)		Téléphone : - poste	Courriel :
Nom du requérant		Personne à contacter	
Adresse postale (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au bureau : - , poste	Autre téléphone : -
Renseignements complémentaires			Courriel

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE LOTISSEMENT				
<input type="checkbox"/> Subdivision <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Fusion		<input type="checkbox"/> Lot vacant <input type="checkbox"/> Lot construit <input type="checkbox"/> Démolition prévue		
Situation actuelle Numéro(s) du ou des lot(s) visé(s) par la demande:		Situation projetée Numéro(s) du ou des lot(s) créé(s) :		
Nombre de lots visés par la demande	Nombre de lot(s) créés	Motif (s) de la demande <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Subdivision pour développement résidentiel <input type="checkbox"/> Création de chemin d'accès (longueur :) <input type="checkbox"/> Agrandissement d'une propriété actuelle <input type="checkbox"/> Transformation en copropriété <input type="checkbox"/> Autres - Spécifiez : 		
Adresse de la propriété affectée (si existante)				
Usage projeté <input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Institutionnel				
Le ou les lots visés sont-ils	Riverain ou à moins de 30 mètres (100 pieds) d'un lac, cours d'eau ou d'un milieu humide?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Informations sur le dossier	
	En zone soumise à des risques de glissement de sol ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Numéro de dossier cadastral
	En zone inondable identifiée au zonage ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Minute du plan
	En zone agricole ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Date du plan

3. DOCUMENTS À JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE

- 1) Formulaire de demande de permis de lotissement dûment rempli
- 2) Plan cadastral en 2 copies
- 3) Plan projet pour le lotissement, si requis. Assurez-vous que toutes les informations nécessaires y apparaissent (voir au verso)
- 4) Autres documents exigés dans des situations particulières (voir au verso)

4. SIGNATURE

Je, soussigné, arpenteur-géomètre, certifie que la présente requête a reçu l'approbation de toutes les parties intéressées, et que toutes les pièces jointes portant ma signature sont conformes aux lois et règlements en vigueur. Conformément à l'article 21.3 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q. c. C-1) les versions écrites du plan lorsque requises, et du document joint proviennent de leur exemplaire informatif respectif. Ces versions écrites n'ont subi aucune modification depuis leur production.

Date

année	mois	jour
-------	------	------

Signature

5. ENVOI DE VOTRE FORMULAIRE

Le formulaire accompagné de tous les documents requis doit être remis au Service de l'urbanisme et de l'environnement directement aux bureaux municipaux ou par courriel pour que la demande soit traitée.

Service de l'urbanisme et de l'environnement

66, rue Principale, Notre-Dame-du-Laus (Québec) J0X 2M0

TÉL. : (819) 767-2247

urbanisme@mun-ndl.ca | adj.urbanisme@mun-ndl.ca

Demande de permis de lotissement

DOCUMENTS REQUIS

1) PROJET DE LOTISSEMENT DE TROIS (3) TERRAINS ET MOINS ET NE COMPRENANT PAS L'OUVERTURE DE NOUVELLES RUES

- A. Formulaire de demande de permis
- B. Plan cadastral, à une échelle appropriée, en 2 copies, avec les indications suivantes :
- Indentification cadastrale du ou des lots concernés de même que celle des propriétés adjacentes ;
 - Limites des lots et leurs dimensions exactes ;
 - Tracé et l'emprise des chemins existants et de ceux prévus ;
 - Date, titre, nord géographique, l'échelle, le nom du propriétaire et le nom de l'arpenteur-géomètre avec sa signature.
- C. Plan projet montrant les éléments suivants, si cela s'applique :
- Servitudes et droit de passage ;
 - Servitudes existantes ou requise pour le passage d'installation de transport d'énergie et de transmission des communications ;
 - Localisation de **lacs, cours d'eau et milieux humides** situés dans un rayon de 300 mètres du ou des terrains faisant l'objet de l'opération cadastrale ;
 - Pour tout **terrain riverain**, la ligne naturelle des hautes eaux, la cote maximale d'exploitation du barrage-réservoir du Rapide des Cèdres ou la cote d'altitude de protection du barrage de High Falls, selon ce qui s'applique ;
 - Limites des **zones de faible courant et de grand courant et cote altimétrique** moyenne du terrain si la demande porte sur un terrain situé dans une zone inondable identifiée à l'annexe 3 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage ;
- D. Engagement écrit du propriétaire à céder gratuitement à la municipalité les servitudes requises pour l'installation et le raccordement des services d'utilité publique ;
- E. Documents requis dans des situations particulières
- Avis du ministère des Transport dans le cas d'une demande portant sur un terrain dont l'accès éventuel se fera directement à partir d'un chemin à la charge du MTQ.
 - Pour les demandes faites en vertu des articles 6.2 et 6.4 du règlement de lotissement, lire attentivement l'article 4.2.2.1 al. 12 et 13.

2) AUTRES PROJETS DE LOTISSEMENT

- A. Éléments identifiés en 1A et 1B
- B. Plan projet, à une échelle appropriée, en 2 copies, avec les indications suivantes :
- Éléments identifiés en 1C
 - Tracé de l'emprise des rues proposé jusqu'à leur embranchement avec une rue existante ;
 - Pentés exprimées en pourcentage pour les rues proposées ;
 - Le sens de l'égouttement des eaux de ruissellement, l'emplacement et le diamètre des ponceaux ainsi que la délimitation des servitudes nécessaires à l'égouttement de ces eaux ;
 - Espace réservé pour les parcs, s'il y en a, et le pourcentage de cet espace en rapport à la surface totale du lotissement ;
- C. Étapes prévues du développement ;
- D. Engagement écrit du propriétaire à céder gratuitement à la municipalité les servitudes requises pour l'installation et le raccordement des services d'utilité publique ;
- E. Copie des permis ou autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC), si requis ;
- F. Avis du ministère des Transports pour un projet de dix terrains et plus situé à moins de deux cent cinquante mètres (250) de l'emprise d'un chemin à sa charge.

Si la demande de permis de lotissement concerne un projet de plus de 3 terrains ou l'ouverture de nouvelles rues, le dossier sera présenté au Comité consultatif en urbanisme et au Conseil municipal. **Assurez-vous de remettre votre demande complète dans la première semaine de chaque mois** pour qu'elle puisse être traitée au prochain Conseil municipal. Prévoir un minimum de 1 mois de délais entre le dépôt de la demande et l'émission du permis.

NOTES

- 1) Le Service de l'urbanisme et de l'environnement doit délivrer le permis de lotissement ou faire connaître son refus dans un délai d'au plus soixante jours (60) à partir de la date de réception de la demande et de tous les documents nécessaires à l'étude.
- 2) Un permis de lotissement est nul et sans effet si l'opération cadastrale n'a pas fait l'objet d'un dépôt officiel ou d'un enregistrement à la Direction de l'enregistrement cadastral du ministère des ressources naturelles du Québec dans les 12 mois de la date d'émission.
- 3) Pour de plus amples renseignements sur les normes à respecter, consultez le *Règlement 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificat* ainsi que le *Règlement 09-07-2000 relatif au lotissement*.